

2023-059

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DROME
Mairie de REAUVILLE

DÉLIBÉRATION N°2024-06-17-42 CONSEIL MUNICIPAL du 17 juin 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-sept juin à 18 heures 45 minutes, le Conseil municipal de la Commune de Réauville dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Norbert PERRIN, Maire.

Date de convocation : 11 juin 2024

Nombre de Conseillers en fonction : 08

Présents : Monique ALLÈGRE ; Christian BERNARD ; Marc GASSER ; Norbert PERRIN ; Fabrice PRAVE.

Absent excusé : Vincent GOUDON.

Absents : Jean-Luc FAUCON ; Lauriane MOINE.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Monique ALLEGRE est désignée secrétaire de séance.

Objet : Règlement intérieur de la cantine scolaire et du périscolaire 2024/2025

Après lecture par Monique ALLEGRE, Monsieur le Maire propose de valider le règlement intérieur de la cantine scolaire et du périscolaire pour l'année scolaire 2024/2025.

Ce document regroupe les données utiles au bon fonctionnement du service à communiquer aux parents lors de la rentrée scolaire, avec une mise à jour chaque année afin de rester adapté à la vie du Regroupement Pédagogique Intercommunal.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **Approuve** le règlement intérieur de la cantine scolaire et du périscolaire pour l'année scolaire 2024/2025, projet ci-joint.

VOTE : 5 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION

La secrétaire
Monique ALLEGRE

Le Maire
Norbert PERRIN



Rendu exécutoire par transmission
au contrôle de légalité le 20 JUIN 2024
Affiché le 20 JUIN 2024